

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 23 janvier 2012.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-troisième jour du mois de janvier de l'an deux mille douze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 19 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents : la conseillère : Mélanie Boissonneault,
les conseillers : Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-01-32

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item 27 « Intégration du site de la résidence locale au site Web de la Ville / Mandat à la Société de développement économique mariverain (SDEM) »

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1542-2012

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1542-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1542-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 352 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de réfection du pavage dans le secteur rural et de pavage dans le 3^e Rang.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1543-2012

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1543-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1543-2012 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 180 000,00 \$. Ce projet de règlement autorise des dépenses en immobilisations concernant des prolongements de réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1544-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1544-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1544-2012 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 900 000,00 \$. Ce projet de règlement autorise des dépenses en immobilisations visant des travaux aux réseaux d'égout d'aqueduc et sanitaire.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1545-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1545-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Rosaire Simoneau** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1545-2012 décrétant une dépense et un emprunt de 80 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour couvrir les honoraires professionnels nécessaires à la réfection et l'élargissement du rang Saint-Gabriel Sud.

2012-01-33

ACCEPTATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2011

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour le mois de décembre 2011 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, le trésorier a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour le mois de décembre 2011 du fonds d'administration pour un montant de 2 264 391,60 \$, ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 92 363,28 \$ ainsi que de trois (3) chèques annulés au fonds des immobilisations pour un montant de 733 013,97 \$.

Le trésorier, monsieur Jacques Boutin, est autorisé à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 19.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-34

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2012

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2012 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – work-out	32,00 \$
	Professeure – combo tae-bo/step	32,00 \$
	Professeure – work-out parents-enfants	32,00 \$
Bédard, Danielle	Professeure – marche dynamique	40,00 \$
Bouchard, Pierre	Animateur – cardio raquettes	35,00 \$
	Animateur – ateliers sports d'hiver - ski	35,00 \$
	Animateur – ateliers sports d'hiver – triathlon	35,00 \$
	Animateur – fartage avancé	35,00 \$
Boutin, Ariane	Remplaçante - badminton	Sal. min.
Corriveau, Annie	Animatrice – éveil sportif	14,00 \$
Fortin, Pierre	Animateur – soccer intérieur	22,00 \$
Guillot, Valérie	Professeure – zumba	40,00 \$
	Professeure – entraînement militaire	40,00 \$
Lajeunesse, Rosalie	Responsable - badminton	Sal. min.
Simard, Étienne	Professeur – golf	30,00 \$
Turcotte, Francis	Remplaçant – badminton	Sal. min.
ÉCOLE DE PATINAGE		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Banville, Kelly	Réserviste	10,65 \$
Beaudoin-Bouchard, Mathilde	Monitrice	10,65 \$
Bergeron, Félix	Réserviste	10,65 \$
Bergeron, Rosalie	Monitrice	10,65 \$
Bois, Sabrina	Monitrice	10,65 \$
Boutin, Sandrine	Réserviste	10,65 \$
Breton, Alex	Réserviste	10,65 \$
Cantin, Jordan	Réserviste	12,15 \$
Chabot, Thomas	Réserviste	10,65 \$
Champagne, Pier-Ann	Monitrice	10,65 \$
Drouin, Laurie	Monitrice	10,65 \$
Doyon, Marc-Olivier	Moniteur	10,65 \$
Faucher, Sabrina	Monitrice	10,65 \$
Fillion, William	Réserviste	11,15 \$
Giguère, Zachary	Moniteur	10,65 \$
Grenier, Rose-Anne	Monitrice	10,65 \$
Hébert, Véronique	Réserviste	12,65 \$
Huppé, Catherine	Réserviste	10,65 \$
Lavoie, Yanie	Réserviste	11,65 \$
Lapointe, Anne-Marie	Réserviste	11,65 \$
Leclerc, Samuel	Moniteur	10,65 \$
Nadeau, Louka	Réserviste	10,65 \$
Nadeau, Kim	Monitrice	10,65 \$
Pandreau, Marion	Réserviste	11,15 \$
Poliquin, Koryne	Monitrice	10,65 \$
St-Marseille, Laurence	Monitrice	10,65 \$
Toussaint, Sarah	Monitrice	10,65 \$
Turcotte, Amélie	Réserviste	12,15 \$
Turmel, Sophie	Réserviste	10,65 \$
Vachon, Félicia	Réserviste	11,15 \$
Vachon, Josianne	Réserviste	10,65 \$
Vachon, Mélanie	Réserviste	10,65 \$
Vachon, Sarah	Responsable	15,00 \$
Vallée, Claudia	Monitrice	11,65 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Beaudoin, Pierre-Emmanuel	Professeur – batterie	18,00 \$
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	30,00 \$
Blais, Marie-Pier	Professeure – piano	18,00 \$
Couette, Guylène	Professeure – peinture	24,00 \$
Desbiens, Patricia	Professeure - baladi	25,00 \$
Filiatrault, Jacques	Professeur – tai chi chuan	27,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture sur toile	30,00 \$
Gosselin, Jessica	Professeure – hip hop	25,00 \$
Grant, Michel	Professeur – musique	18,00 \$
Johnson, Kaylynne	Professeure – bandes dessinées enfants	25,00 \$
Ouellet, Michel	Professeur – batterie	18,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	27,50 \$
Pelchat-Gagnon, Jean-Philippe	Professeur – imagine ta future cabane	25,00 \$
Tremblay, Jean	Professeur – synergologie	25,00 \$
Vachon, Caroline	Professeure – mini english club	30,00 \$

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Geneviève	Responsable moniteurs	20,00 \$
Barrette, Line	Préposée à l'accueil	12,90 \$
Beaudoin, Émilie	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	12,17 \$
Bernard-Genest, Marie-Pier	Surveillance	11,04 \$
	Enseignement	10,55 \$
Berthiaume, Julie	Surveillance	14,99 \$
	Enseignement – minimaîtres	13,40 \$
	Enseignement – gardiens avertis	19,00 \$
	Enseignement – spécialités ad.	30,96 \$
Berthiaume, Samuel	Enseignement – croix de bronze et RCR	20,00 \$
	Mentorat	20,00 \$
	Enseignement – minimaîtres	18,58 \$
	Enseignement et requalifications SN	20,00 \$
	Enseignement	15,50 \$
	Surveillance	14,99 \$
Boutin, Ariane	Moniteur	10,35 \$
	Surveillance	11,04 \$
	Préposée à l'accueil	Sal. min.
Chabot, Corinne	Surveillance	11,24 \$
	Assistant-moniteur	9,90 \$
Couture, Andréanne	Enseignement	15,50 \$
	Surveillance	14,99 \$
Drouin, Anne-Sophie	Préposée à l'accueil	9,90 \$
Drouin, Mélodie-Anne	Surveillance	11,24 \$
Faucher, Marie-Hélène	Assistant-moniteur	9,90 \$
	Surveillance	11,04 \$
	Préposée à l'accueil	Sal. min.
Fortin, Pierre	Surveillance	14,99 \$
Giguère, Maria Camila	Préposée à l'accueil	10,50 \$
	Surveillance	13,09 \$
Giroux, Pier-Anne	Préposée à l'accueil	9,75 \$
	Surveillance	12,17 \$
	Moniteur	10,55 \$
Lagrange, Kathy	Préposée à l'accueil	10,00 \$
	Enseignement – spécialités ad.	18,58 \$
	Enseignement – gardiens avertis	18,00 \$
	Enseignement	12,78 \$
	Surveillance	11,24 \$
Langevin, Jessica	Enseignement - aquanageur – aquajogging	20,65 \$
	Enseignement – moniteur	15,50 \$
	Enseignement – gardiens avertis	19,00 \$
	Surveillance	14,99 \$
Leblond, Samuel	Assistant-moniteur	9,90 \$
	Surveillance	11,04 \$
Lessard, Claudya	Surveillance	11,24 \$
	Assistant-moniteur	9,90 \$
Mercier, Pier-Ann	Surveillance	13,09 \$
Morissette, Laurie	Surveillance	11,04 \$
	Assistant-moniteur	9,90 \$
Nadeau, Marie-Michel	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	11,24 \$
Pomerleau, Johanne	Surveillance	14,99 \$
Racine-Roux, Zoé	Enseignement	13,71 \$
	Surveillance	14,07 \$
Turcotte, Francis	Assistant-moniteur	9,90 \$
	Surveillance	11,04 \$
Vachon, Julie	Enseignement	15,50 \$
	Surveillance	14,99 \$

QUE cette liste du personnel représente une masse salariale de 55 517,00 \$ n'incluant pas les bénéficiaires marginaux.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 20.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-35

PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-JOSEPH ET D'UNE RUE PROJETÉE – PROMOTEUR IMMEUBLES MEL-VOIE INC. / ACCORD DE PRINCIPE À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

ATTENDU QU'une demande a été présentée par le promoteur *Immeubles Mel-Voie inc.* pour prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts d'une partie de l'avenue Saint-Joseph (74,0 mètres linéaires) et d'une rue projetée (176,0 mètres linéaires);

ATTENDU QUE le promoteur, *Immeubles Mel-Voie inc.*, agira en tant que maître d'œuvre des travaux et qu'il devra assumer les coûts de ce prolongement conformément au règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue Saint-Joseph et d'une rue projetée permettra de desservir treize (13) nouveaux emplacements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte en principe le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur une partie de l'avenue Saint-Joseph (74,0 mètres linéaires) et d'une rue projetée (176,0 mètres linéaires).

QUE dès que le permis de lotissement sera émis, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, avec le promoteur *Immeubles Mel-Voie inc.*, le protocole d'entente pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie d'une partie de l'avenue Saint-Joseph et d'une rue projetée d'une longueur totale de 250,0 mètres linéaires.

QUE la participation financière de la Ville aux travaux de prolongement d'une partie de l'avenue Saint-Joseph et de la rue projetée, étant estimée à 37 500 \$, incluant les taxes nettes et frais contingents, soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1543-2012 et par conséquent, soit conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-36

PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX POUR UN PROJET D'ENSEMBLE IMMOBILIER SUR LA ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY NORD – PROMOTEUR UNIBIL INC. / ACCORD DE PRINCIPE À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR

ATTENDU QU'une demande a été présentée par le promoteur *Unibil inc.* pour prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour un projet d'ensemble immobilier sur la route du Président-Kennedy Nord;

ATTENDU QUE le promoteur, *Unibil inc.*, agira en tant que maître d'œuvre des travaux et qu'il devra assumer les coûts de ce prolongement conformément au règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales pour un ensemble immobilier;

ATTENDU QUE le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour cet ensemble immobilier permettra de desservir quarante (40) nouvelles unités d'habitation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte en principe le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour le projet d'ensemble immobilier situé sur la route du Président-Kennedy Nord, propriété de *Unibil inc.*

QUE dès que le permis de lotissement sera émis, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, avec le promoteur *Unibil inc.* le protocole d'entente numéro 3 pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour le projet d'ensemble immobilier situé sur la route du Président-Kennedy Nord (lot 3 252 956 Ptie).

QUE la participation financière de la Ville aux travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts pour le projet d'ensemble immobilier situé sur la route du Président-Kennedy Nord, étant estimée à 5 000,00 \$, incluant les taxes nettes et frais contingents, soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1508-2011.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 2011-10-507 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-37

SERVICE DE POLICE / ACQUISITION D'UN (1) SYSTÈME DE CAMÉRA POUR LA SALLE D'INTERROGATOIRE

ATTENDU QUE le Service de police recommande l'acquisition d'un système de caméra pour la salle d'interrogatoire;

ATTENDU QUE cet équipement incluant son installation représente un coût de 2 495,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de police à procéder à l'acquisition d'un système de caméra pour la salle d'interrogatoire auprès du fournisseur *Consultants A.S.T. inc.* au coût de 2 495,00 \$, taxes en sus, et ce, conformément à leur offre datée du 16 janvier 2012.

QUE le coût net de cet équipement, incluant son installation, représentant un montant de 2 744,50 \$, soit financé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans, soit 914,83 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 21.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-38

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 3 TONNES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu l'acquisition d'un camion 3 tonnes avec équipements à neige;

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics a demandé l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de ce nouveau véhicule;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 3 tonnes avec équipements à neige.

QUE l'estimation préliminaire de ce véhicule s'élève à 169 000,00 \$, taxes nettes incluses.

QUE l'achat de ce véhicule soit financé par le fonds de roulement et par conséquent, doive faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-39

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 3 TONNES USAGÉ AINSI QU'EN DEMANDES DE PRIX POUR L'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu le remplacement ou des travaux de réparations majeures du camion citerne, VM#71;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait également, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu l'achat de divers équipements pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire pour l'acquisition du véhicule usagé incluant les pièces et équipements s'élève à 49 000,00 \$, taxes nettes incluses;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire pour l'achat de divers équipements, soit une plaque vibrante à essence, une machine à pression pour nettoyage et une chaufferette à essence, s'élève à 9 300,00 \$, taxes nettes incluses;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion 3 tonnes usagé ainsi qu'en demandes de prix pour l'achat de divers équipements;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion 3 tonnes usagé pour remplacer le camion citerne, VM#71, ainsi qu'en demandes de prix pour l'achat de ses équipements. L'achat de ce véhicule et de ses équipements étant financé par le fonds de roulement devra faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également le Service des travaux publics à procéder à une demande de prix pour l'achat de divers équipements, soit une plaque vibrante à essence, une machine à pression pour nettoyage et une chaufferette à essence. L'achat de ces équipements étant financé par le fonds de roulement devra faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-40

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / RÉPARATIONS MAJEURES DU CAMION ATELIER (VM#81)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu le remplacement ou des travaux de réparations majeures du camion atelier, VM#81;

ATTENDU QU'après vérification, le Service des travaux publics recommande de procéder aux réparations majeures de ce camion plutôt qu'à son remplacement;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé des prix auprès de deux (2) fournisseurs afin de refaire la carrosserie et remettre en bon état l'intérieur du camion atelier;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande de faire effectuer ces travaux chez *Méta-Roc inc.*, et ce, au coût de 20 329,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat pour les travaux de carrosserie et de remise en bon état de l'intérieur du camion atelier, VM#81, à *Méta-Roc inc.* représentant un montant de 20 329,00 \$, taxes en sus.

QUE la Ville autorise également le Service des travaux publics à effectuer ou faire effectuer les travaux suivants sur ledit camion, soit :

<i>Peinture extérieure</i>	8 000,00 \$
<i>Électricité et éclairage extérieur</i>	2 500,00 \$
<i>Électricité et éclairage intérieur</i>	2 000,00 \$
<i>Lettrage</i>	2 000,00 \$
<i>Peinture intérieure de la boîte « coffre »</i>	1 500,00 \$
<i>Réparation de la génératrice</i>	3 000,00 \$
<i>Rebâtir le plancher et isolation</i>	3 000,00 \$
<i>Réparation de la mécanique, du moteur, de la transmission et du système de suspension</i>	2 300,00 \$
	<u>24 300,00 \$</u>

QUE le coût net des réparations majeures de ce véhicule et de ses équipements, représentant un montant de 49 091,90 \$, soit financé comme suit :

- Une somme de 49 000,00 \$ soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursée sur une période de cinq (5) ans, soit 9 800,00 \$ par année.
- La différence du montant, soit 91,90 \$, soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 22.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-41

SERVICE DE POLICE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTO-PATROUILLE DE TYPE «POLICE PACK» AVEC ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu l'acquisition d'un véhicule auto-patrouille de type «police pack» avec équipements;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres pour l'acquisition de ce nouveau véhicule;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire de ce véhicule s'élève à 30 000,00 \$, taxes incluses.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder, pour le Service de police, à un appel d'offres par voie d'invitation pour l'acquisition d'un véhicule auto-patrouille de type «police pack» avec équipements.

QUE l'achat de ce véhicule soit financé par le fonds de roulement et par conséquent, doive faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-42

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE SAINTE-MARIE ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MARIVERAIN (SDEM)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2009-11-550 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2009, autorisé la signature d'une entente de services avec la SDEM pour la période du 5 octobre 2009 au 4 octobre 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2011-01-45 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2011, modifié l'entente de services signée avec la *Société de développement économique mariverain* en date du 4 décembre 2009 :

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite entente de façon à majorer le versement annuel de la Ville de Sainte-Marie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie l'entente de services signée avec la *Société de développement économique mariverain* en date du 4 décembre 2009, et ce, de la façon suivante :

- L'article 2 sera remplacé par le suivant :

La Ville de Sainte-Marie versera à la SDEM pour l'année 2010 un montant annuel de 111 000,00 \$, taxes en sus, à partir du 1^{er} janvier 2011 un montant annuel de 133 000,00 \$, taxes en sus, et à partir du 1^{er} janvier 2012 un montant annuel de 143 000,00 \$, taxes en sus, en quatre (4) versements égaux aux dates suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre, et ce, en contrepartie des services effectués par la SDEM pour le compte de la Ville.

- L'article 5 sera remplacé par le suivant :

Tous les montants prévus dans la présente entente seront calculés au prorata pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 4 octobre 2014. Le montant prévu à l'article 2 de la présente entente sera indexé au 1^{er} janvier 2013 alors que celui prévu à l'article 4 sera indexé au 1^{er} janvier 2011 selon l'indice de l'ensemble des prix à la consommation de l'année précédente, tel que publié par Statistiques Canada pour la région de Québec et par la suite au 1^{er} janvier des années suivantes.

QUE la présente résolution modifie celles portant les numéros 2009-11-550 et 2011-01-45 adoptées lors de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2009 et de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2011 de façon à tenir compte des nouveaux montants.

QUE le trésorier est autorisé à effectuer les versements conformément à ladite entente.

Certificat de crédits du trésorier numéro 23.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-43

ATTRIBUTION DU POSTE À TEMPS COMPLET DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-11-589)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à l'affichage d'un nouveau poste à temps complet de secrétaire au Service des loisirs, culture et vie communautaire conformément aux dispositions de la convention collective;

ATTENDU QUE suite à l'affichage effectué, une employée régulière a postulé;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le poste à temps complet de secrétaire au Service des loisirs, culture et vie communautaire à *madame Valérie Lecours*.

QUE la date d'entrée en fonction de *madame Lecours* dans son nouveau poste sera déterminée par la directrice du Service du greffe et contentieux en tenant compte des procédures administratives pour combler son ancien poste et s'il y a lieu, pour former la personne qui la remplacera sur ce poste.

QUE le salaire et les avantages sociaux de *madame Lecours* soient ceux prévus par la convention collective de travail des employé(e)s de service.

QUE la présente résolution annule celle portant le numéro 2011-11-589 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2011.

Certificat de crédits du trésorier numéro 24.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-44

ATTRIBUTION DU POSTE À TEMPS COMPLET DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DU GREFFE ET CONTENTIEUX ET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à l'affichage d'un nouveau poste à temps complet de secrétaire au Service du greffe et contentieux et au Service des travaux publics conformément aux dispositions de la convention collective;

ATTENDU QUE suite à l'affichage effectué, deux (2) employées régulières ont postulé;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde le poste à temps complet de secrétaire au Service du greffe et contentieux et au Service des travaux publics à *madame Francine Nadeau*.

QUE la date d'entrée en fonction de *madame Nadeau* dans son nouveau poste sera déterminée par la directrice du Service du greffe et contentieux en tenant compte des procédures administratives pour combler son ancien poste et s'il y a lieu, pour former la personne qui la remplacera sur ce poste.

QUE le salaire et les avantages sociaux de *madame Nadeau* soient ceux prévus par la convention collective de travail des employé(e)s de service.

Certificat de crédits du trésorier numéro 25.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-45

**SIGNATURES DE CONTRATS D'ENTRETIEN (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE)
POUR SIX (6) PHOTOCOPIEURS AVEC LA FIRME BUREAUTIQUE RENO INC.
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler les contrats d'entretien (pièces et main-d'œuvre) de six (6) photocopieurs auprès de la firme *Bureautique Reno inc.*, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer les contrats d'entretien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et ce, avec la firme *Bureautique Reno inc.* pour les photocopieurs suivants :

Service concerné	Modèle du photocopieur	Coût annuel (taxes en sus)
Service des travaux publics	Modèle DP-2320	506,06 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,02108 \$
Service de police	Modèle DP-2010	221,90 \$ basé sur une utilisation de 10 000 copies Copies excédentaires à 0,02219 \$
Service de police	Modèle DP-4520	606,51 \$ basé sur une utilisation de 40 000 copies Copies excédentaires à 0,01516 \$
Services du greffe et contentieux / direction générale	Modèle Estudio 255	280,00 \$ basé sur une utilisation de 20 000 copies Copies excédentaires à 0,014 \$
Services de l'ingénierie et de l'urbanisme	Modèle DP-2840	620,33 \$ basé sur une utilisation de 40 000 copies Copies excédentaires à 0,01551 \$
Service des loisirs, culture et vie communautaire	Modèle Estudio 255	606,40 \$ basé sur une utilisation de 40 000 copies Copies excédentaires à 0,01516 \$

QUE lesdites sommes soient financées à même les activités financières de l'année 2012.

Certificat de crédits du trésorier numéro 26.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-46

DEMANDE DE PERMIS POUR L'ACHAT DE PESTICIDE AGRICOLE ET COMMERCIAL EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire obtenir un permis afin d'effectuer l'achat de pesticide agricole et commercial;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande de permis pour l'achat de pesticide agricole et commercial, et ce, en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la directrice de la SAMAR, madame Claudia Labrie, à signer, pour et en son nom, le formulaire «*Demande de permis – Loi sur les pesticides*».

Adopté à l'unanimité.

2012-01-47

AIDE FINANCIÈRE / DANSEURS DE SAINTE-MARIE INC.

ATTENDU QUE les responsables des *Danseurs de Sainte-Marie inc.* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leurs activités pour l'année 2012;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2012, aux *Danseurs de Sainte-Marie inc.* une aide financière au montant de 9 000,00 \$ afin de leur permettre de réaliser leurs activités régulières.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 27.
Modification budgétaire numéro 3004.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL COULEURS DU MONDE, ÉDITION 2012

2012-01-48

ATTENDU QUE la 12^e édition du Festival Couleurs du monde se tiendra du 28 juin au 1^{er} juillet 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a établi que ce festival international soit l'événement porte-étendard de la ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2012, un soutien financier de l'ordre de 50 000,00 \$;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2012, à la corporation du *Festival Couleurs du monde* un montant de 50 000,00 \$ pour la soutenir financièrement dans l'organisation de cet événement international. Cette subvention sera versée en trois (3) versements comme suit :

15 000,00 \$	le 25 janvier 2012
20 000,00 \$	le 15 mars 2012
15 000,00 \$	le 15 mai 2012

QUE cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 28.
Modification budgétaire numéro 3005.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-49

AIDE FINANCIÈRE / SOCIÉTÉ HISTORIQUE NOUVELLE-BEAUCE INC.

ATTENDU QUE des responsables de la *Société historique Nouvelle-Beauce* se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2012;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2012, une aide financière au montant de 3 000 \$ à la *Société Historique Nouvelle-Beauce inc.* afin de lui permettre de poursuivre ses activités annuelles incluant celles du Musée de l'Aviation civile.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 29.

Adopté à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL D'ORGUE DE SAINTE-MARIE, ÉDITION 2012

2012-01-50

ATTENDU QUE les responsables du 12^e festival d'orgue de Sainte-Marie se sont adressés aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de leur activité qui se tiendra les 3, 10 et 17 juin 2012 en l'église de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 750,00 \$ au *Festival d'orgue de Sainte-Marie* pour la réalisation de la 12^e édition de leur festival qui se tiendra en l'église de Sainte-Marie les 3, 10 et 17 juin 2012.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 30.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-51

AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DU DOMAINE DU SEIGNEUR TASCHEREAU

ATTENDU QUE la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* s'est adressée aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour couvrir les frais de transport aller-retour entre Saint-Georges et Sainte-Marie d'une roulotte (60 pieds) qui serait installée temporairement pour la période de janvier à mars 2012 en bordure du stationnement de la chapelle Sainte-Anne et utilisée pour les activités de plein air se déroulant sur leur site;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 1 500,00 \$ à la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* pour couvrir les frais de transport d'une roulotte (60 pieds) qui sera installée temporairement pour la période de janvier à mars 2012 en bordure du stationnement de la chapelle Sainte-Anne et utilisée pour les activités de plein air se déroulant sur leur site.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 31.
Modification budgétaire numéro 3006.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-52

**SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE
NÉCESSAIRES À L'ÉLARGISSEMENT ET À LA RÉFECTION DU RANG SAINT-
GABRIEL SUD**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu les travaux d'arpentage nécessaires à l'élargissement et à la réfection du rang Saint-Gabriel Sud;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a demandé l'autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE l'estimation préliminaire de ces honoraires professionnels s'élève à 50 000,00 \$, taxes en sus.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels d'arpentage nécessaires à l'élargissement et à la réfection du rang Saint-Gabriel Sud.

QUE ces honoraires professionnels soient financés par le règlement d'emprunt numéro 1545-2012 et par conséquent, doivent faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement, et ce, dès son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-53

**SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
PUBLIC POUR LA VIDANGE ET LA DISPOSITION DES BOUES DES ÉTANGS
D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande d'effectuer les travaux de vidange des boues des étangs d'épuration en 2012;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'ingénierie a demandé l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la vidange et la disposition des boues des étangs d'épuration;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public pour la vidange et la disposition des boues des bassins d'épuration numéros 1, 2, 3 et 4.

QUE l'estimation préliminaire de ces travaux s'élève à 898 700,00 \$, taxes nettes incluses, qui sera partagée entre la Ville (32%), Saputo division Boulangerie (41%) et J.M. Smucker (Canada) inc. (27%).

QUE le coût de ces travaux soit financé à même les activités financières de l'année en cours et doive faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-54

SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE RENFORCEMENT DE LA SURPRESSION DU RÉSERVOIR SAINT-JOSEPH

ATTENDU QUE la firme *Genivar inc.* a recommandé, afin de répondre aux besoins futurs, de procéder au renforcement de la capacité du poste de surpression du réservoir Saint-Joseph en renouvelant les pompes domestiques et les équipements connexes;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie avait, lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, prévu ces travaux;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'ingénierie a demandé l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de renforcement de la surpression domestique du réservoir Saint-Joseph;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la firme d'ingénieurs-conseils *Genivar inc.* à procéder à un appel d'offres public pour le renforcement de la surpression domestique du réservoir Saint-Joseph.

QUE l'estimation préliminaire de ces travaux s'élève à 260 400,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût de ces travaux soit financé à même le règlement d'emprunt numéro 1491-2010 et doive faire l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser le financement.

Adopté à l'unanimité.

2012-01-55

INTÉGRATION DU SITE DE LA RÉSIDENCE LOCALE AU SITE WEB DE LA VILLE / MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MARIVERAIN (SDEM)

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a abandonné le volet de la «Résidence locale»;

ATTENDU QUE la *Société de développement économique mariverain (SDEM)* est disposée à assurer le suivi de la «Résidence locale»`

ATTENDU QUE pour effectuer ce mandat, il est nécessaire d'intégrer le site Web de la «Résidence locale» à celui de la Ville;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à cette intégration sont de 2 300,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 2 300,00 \$, taxes en sus, à *la Société de développement économique mariverain* pour lui permettre d'intégrer le site de la «Résidence locale» au site Web de la Ville afin d'en assurer le suivi.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 32.
Modification budgétaire numéro 3007.*

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 03.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.

